

### 5.3.5 Définition des ratios pour entreprises

	Codes attribués dans le modèle	
	complet	abrégé et micro
<b>A. CONDITIONS D'EXPLOITATION</b>		
<b>1. MARGE BRUTE SUR VENTES</b>		
<u>Condition de calcul du ratio:</u> Le chiffre d'affaires doit être complété	(Mention obligatoire)	70 > 0
<b>Numérateur (N)</b> Bénéfice (Perte) d'exploitation Dotations d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges	+ 9901 – 76A + 66A + 630 + 631/4 + 635/8 <sup>13</sup>	+ 9901 – 76A + 66A + 630 + 631/4 + 635/8 <sup>13</sup>
<b>Dénominateur (D)</b> Chiffre d'affaires Autres produits d'exploitation Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	+ 70 + 74 - 740	+ 70 n.d. n.d.
<b>Ratio</b> = N/D * 100		
<b>2. MARGE NETTE SUR VENTES</b>		
<u>Condition de calcul du ratio:</u> Le chiffre d'affaires doit être complété	(Mention obligatoire)	70 > 0
<b>Numérateur</b> Bénéfice (Perte) d'exploitation Subsides en capital accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats	+ 9901 – 76A + 66A + 9125	+ 9901 – 76A + 66A
<b>Dénominateur</b> Identique à celui du ratio 1		
<b>Ratio</b> = N/D * 100		
<b>3. TAUX DE VALEUR AJOUTEE</b>		
<u>Condition de calcul du ratio:</u> Le poste "Approvisionnements et marchandises, services et bien divers" doit être complété	(Mention obligatoire)	60/61 > 0
<b>Numérateur (valeur ajoutée brute)</b> Ventes et prestations Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics Approvisionnements et marchandises Services et biens divers Estimation de la valeur ajoutée brute: Marge brute d'exploitation ( <i>sans produits d'exploitation non récurrents</i> )	+ 70 + 71 + 72 + 74 - 740 - 60 - 61	+ 9900 – 76A

<sup>13</sup> Jusqu'en 2015: 635/7.

	Codes attribués dans le modèle	
	complet	abrégé et micro
<p><b>Dénominateur</b>  Ventes et prestations  Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics  Estimation des ventes et prestations:  Marge brute d'exploitation (<i>hors produits d'exploitation non récurrents</i>)  Approvisionnements, marchandises; services et biens divers</p> <p><b>Ratio</b> = N/D * 100</p>	+ 70 + 71 + 72 +74 - 740	+ 9900 – 76A + 60/61
<b>4. VALEUR AJOUTEE PAR PERSONNE OCCUPEE</b>		
<p><u>Conditions de calcul du ratio:</u>  L'exercice doit être de 12 mois<sup>14</sup></p> <p>L'effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein doit être supérieur à zéro</p>	12 mois  9087 > 0	12 mois  A: 9087 > 0 M: 1003 > 0
<p><b>Numérateur</b>  Identique à celui du ratio 3</p> <p><b>Dénominateur</b>  Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein</p> <p><b>Ratio</b> = N/D (EUR)</p>	9087	A: 9087 M: 1003
<b>5. VALEUR AJOUTEE/IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES</b>		
<p><u>Condition de calcul du ratio:</u>  L'exercice doit être de 12 mois (a)</p>	12 mois	12 mois
<p><b>Numérateur</b>  Identique à celui du ratio 3</p> <p><b>Dénominateur</b>  Moyenne arithmétique entre la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles au terme:  - de l'exercice précédent  - de l'exercice</p> <p><b>Ratio</b> = N/ (D / 2) * 100</p>	+ 8199P <sup>15</sup> + 8199 <sup>16</sup>	+ 8199P + 8199

<sup>14</sup> Condition valable pour le calcul des mesures de dispersion mais pas pour le ratio calculé au départ des montants globalisés.

<sup>15</sup> 8199P = 8191P à 8196P.

<sup>16</sup> 8199 = 8191 à 8196.

	Codes attribués dans le modèle	
	complet	abrégé et micro
<b>6. PART DES FRAIS DE PERSONNEL DANS LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<u>Conditions de calcul du ratio:</u> Le poste "Rémunérations, charges sociales et pensions" doit être positif Le dénominateur doit être positif <sup>17</sup>	62 > 0 $(70 + 71 + 72 + 74 - 740 - 60 - 61) > 0$	62 > 0 $(9900 - 76A) > 0$
<b>Numérateur</b> Rémunérations, charges sociales et pensions Provisions pour pensions: dotation nette ou utilisation et reprise nettes	+ 62 + 635	+ 62 n.d.
<b>Dénominateur</b> Identique au numérateur du ratio 3		
<b>Ratio</b> = N/D * 100		
<b>7. PART DES DOTATIONS D'AMORTISSEMENTS, DE REDUCTIONS DE VALEUR ET DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DANS LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<u>Condition de calcul du ratio:</u> Le dénominateur doit être positif <sup>17</sup>	$(70 + 71 + 72 + 74 - 740 - 60 - 61) > 0$	$(9900 - 76A) > 0$
<b>Numérateur</b> Dotations susmentionnées mises à charge du compte d'exploitation	+ 630 + 631/4 + 635/8 <sup>18</sup> - 635	+ 630 + 631/4 + 635/8 <sup>18</sup>
<b>Dénominateur</b> Identique au numérateur du ratio 3		
<b>Ratio</b> = N/D * 100		
<b>8. IMPORTANCE RELATIVE DES CHARGES DES DETTES PAR RAPPORT A LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<u>Condition de calcul du ratio:</u> Le dénominateur doit être positif <sup>17</sup>	$(70 + 71 + 72 + 74 - 740 - 60 - 61) > 0$	$(9800 - 76A) > 0$
<b>Numérateur</b> Charges financières dont: Charges des dettes Montant de l'escompte à charge des entreprises sur la négociation de créances	+ 650 + 653	+ 65
<b>Dénominateur</b> Identique au numérateur du ratio 3		
<b>Ratio</b> = N/D * 100		

<sup>17</sup> Condition valable pour le calcul des mesures de dispersion mais pas pour le ratio calculé au départ des montants globalisés.

<sup>18</sup> Jusqu'en 2015: 635/7.

	Codes attribués dans le modèle	
	complet	abrégé et micro
<b>B. RENTABILITE</b>		
<b>9. RENTABILITE NETTE DES CAPITAUX PROPRES APRES IMPOTS</b>		
<u>Conditions de calcul du ratio:</u>		
L'exercice doit être de 12 mois (a)	12 mois	12 mois
Le dénominateur doit être positif <sup>19</sup>	10/15 > 0	10/15 > 0
<b>Numérateur</b>		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	+ 9904	+ 9904
<b>Dénominateur</b>		
Capitaux propres	+ 10/15	+ 10/15
<b>Ratio = N/D* 100</b>		
<b>10. CASH-FLOW/CAPITAUX PROPRES</b>		
<u>Conditions de calcul du ratio:</u>		
L'exercice doit être de 12 mois (a)	12 mois	12 mois
Le dénominateur doit être positif <sup>19</sup>	10/15 > 0	10/15 > 0
<b>Numérateur</b>		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	+ 9904	+ 9904
Dotations d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges	+ 630 + 631/4 + 6501 + 635/8 <sup>20</sup> + 651 + 6560 - 6561 + 660 + 661 + 662 <sup>21</sup>	+ 631/4 + 635/8 <sup>20</sup> + 8079 + 8279 + 8475 <sup>22 23</sup>
Reprises d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges	- 760 - 761 - 762 <sup>24</sup>	- 8089 - 8289 - 8485 <sup>23</sup>
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	+ 663 <sup>25</sup>	n.d.
Subsides en capital accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats	- 9125 <sup>26</sup>	n.d.
Prélèvements sur les impôts différés	- 780	- 780
Transfert aux impôts différés	+ 680	+ 680
<b>Dénominateur</b>		
Identique à celui du ratio 9		
<b>Ratio = N/D* 100</b>		

<sup>19</sup> Condition valable pour le calcul des mesures de dispersion mais pas pour le ratio calculé au départ des montants globalisés.

<sup>20</sup> Jusqu'en 2015: 635/7.

<sup>21</sup> A partir de 2016 cette rubrique est créée comme suit: 662 = 6620 + 6621.

<sup>22</sup> Dotations d'amortissement sur frais d'établissement non comprises.

<sup>23</sup> Comme les rubriques 8475 et 8485 figurent uniquement dans les modèles abrégés et micros, les rubriques correspondantes ci-après des modèles complets, doivent être ajoutées au numérateur pour le calcul de la dispersion des ratios de l'ensemble de la population statistique [847(1 à 3) + 848(1 à 3) - 860(1 à 3) - 861(1 à 3)].

<sup>24</sup> A partir de 2016 cette rubrique est créée comme suit: 762 = 7620 + 7621.

<sup>25</sup> A partir de 2016 cette rubrique est créée comme suit: 663 = 6630 + 6631.

<sup>26</sup> A partir de 2016 la rubrique 9125 n'existe plus.

	Codes attribués dans le modèle	
	complet	abrégé et micro
<b>11. RENTABILITE BRUTE DE L'ACTIF TOTAL AVANT IMPOTS ET CHARGES DES DETTES</b>		
<u>Condition de calcul du ratio:</u>		
L'exercice doit être de 12 mois (a)	12 mois	12 mois
<b>Numérateur</b>		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	+ 9904	+ 9904
Charges financières		+ 65
dont: Charges des dettes	+ 650 + 653	
Subsides en capital et en intérêts accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (sous les autres produits financiers)	- 9125 - 9126	- 753
Dotations d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges	+ 630 + 631/4 + 635/8 <sup>27</sup> + 651 + 6560 - 6561 + 660 + 661 + 662	+ 631/4 + 635/8 <sup>27</sup> + 8079 + 8279 + 8475 <sup>28</sup>
Reprises d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges	- 760 - 761 - 762	- 8089 - 8289 - 8485 <sup>28</sup>
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	+ 663	n.d.
Impôts sur le résultat (de l'exercice)	+ 9134	+ 67/77
Prélèvements sur les impôts différés	- 780	- 780
Transfert aux impôts différés	+ 680	+ 680
<b>Dénominateur</b>		
Total de l'actif	+ 20/58	+ 20/58
<b>Ratio = N/D * 100</b>		
<b>12. RENTABILITE NETTE DE L'ACTIF TOTAL AVANT IMPOTS ET CHARGES DES DETTES</b>		
<u>Condition de calcul du ratio:</u>		
L'exercice doit être de 12 mois (a)	12 mois	12 mois
<b>Numérateur</b>		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	+ 9904	+ 9904
Charges financières		+ 65
dont: Charges des dettes	+ 650 + 653	
Subsides en intérêts accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats	- 9126	n.d.
Impôts sur le résultat (de l'exercice)	+ 9134	+ 67/77
<b>Dénominateur</b>		
Total de l'actif	+ 20/58	+ 20/58
<b>Ratio = N/D * 100</b>		

<sup>27</sup> Jusqu'en 2015: 635/7.

<sup>28</sup> Comme les rubriques 8475 et 8485 figurent uniquement dans les modèles abrégés et micros, les rubriques correspondantes ci-après des modèles complets, doivent être ajoutées au numérateur pour le calcul de la dispersion des ratios de l'ensemble de la population statistique: [847(1 à 3) + 848(1 à 3) - 860(1 à 3) - 861(1 à 3)].

	Codes attribués dans le modèle	
	complet	abrégé et micro
<b>C. STRUCTURE FINANCIERE</b>		
<b>13. LIQUIDITE AU SENS LARGE</b>		
<u>Condition de calcul du ratio:</u> Aucune	-	-
<b>Numérateur</b> Stocks et commandes en cours d'exécution Créances à un an au plus Placements de trésorerie Valeurs disponibles Comptes de régularisation de l'actif	3 + 40/41 + 50/53 + 54/58 + 490/1	3 + 40/41 + 50/53 + 54/58 + 490/1
<b>Dénominateur</b> Dettes à un an au plus Comptes de régularisation du passif	+ 42/48 + 492/3	+ 42/48 + 492/3
<b>Ratio = N/D</b>		
<b>14. LIQUIDITE AU SENS STRICT</b>		
<u>Condition de calcul du ratio:</u> Aucune	-	-
<b>Numérateur</b> Créances à un an au plus Placements de trésorerie Valeurs disponibles	+ 40/41 + 50/53 + 54/58	+ 40/41 + 50/53 + 54/58
<b>Dénominateur</b> Dettes à un an au plus	+ 42/48	+ 42/48
<b>Ratio = N/D</b>		
<b>15. ROTATION DE STOCKS D'APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES</b>		
<u>Condition de calcul du ratio:</u> L'exercice doit être de 12 mois (a)	12 mois	n.d.
<b>Numérateur</b> Approvisionnement et marchandises (achats + réduction de stocks - augmentation de stocks)	+ 60	n.d.
<b>Dénominateur</b> Approvisionnements Marchandises Immeubles destinés à la vente <sup>29</sup> Acomptes versés	+ 30/31 + 34 + 35 + 36	n.d. n.d. n.d. n.d.
<b>Ratio = N/D</b>		

<sup>29</sup> Pour tous les secteurs, à l'exception du secteur "Bâtiment et génie civil" et ses sous-secteurs.

	Codes attribués dans le modèle	
	complet	abrégé et micro
<b>16. ROTATION DES STOCKS D'EN-COURS DE FABRICATION ET DE PRODUITS FINIS</b>		
<u>Condition de calcul du ratio:</u> L'exercice doit être de 12 mois (a)	12 mois	n.d.
<b>Numérateur</b> Coût des ventes et prestations (sans charges d'exploitation non récurrentes)	+ 60 + 61 + 62 + 630 + 631/4 + 635/8 <sup>30</sup> + 640/8 + 649	n.d.
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution	- 71	n.d.
Production immobilisée	- 72	n.d.
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	- 740	n.d.
Subsides en capital accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats	- 9125	n.d.
<b>Dénominateur</b> En-cours de fabrication	+ 32	n.d.
Produits finis	+ 33	n.d.
Immeubles destinés à la vente <sup>31</sup>	+ 35	n.d.
Commandes en cours d'exécution	+ 37	n.d.
<b>Ratio = N/D</b>		
<b>17. NOMBRE DE JOURS DE CREDITS CLIENTS</b>		
<u>Condition de calcul du ratio:</u> L'exercice doit être de 12 mois (b) Le chiffre d'affaires doit être complété	12 mois (Mention obligatoire)	12 mois 70 > 0
<b>Numérateur</b> Créances commerciales	+ 40	+ 40
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	+ 9150	+ 9150
<b>Dénominateur</b> Chiffre d'affaires	+ 70	+ 70
Autres produits d'exploitation	+ 74	n.d.
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus de pouvoirs publics	- 740	n.d.
Taxes sur la valeur ajoutée portée en compte par l'entreprise	+ 9146	n.d.
<b>Ratio = N/D* 365 jours</b>		

<sup>30</sup> Jusqu'en 2015: 635/7.

<sup>31</sup> Exclusivement pour le secteur "Bâtiment et génie civil" et ses sous-secteurs.

	Codes attribués dans le modèle	
	complet	abrégé et micro
<b>18. NOMBRE DE JOURS DE CREDIT FOURNISSEURS</b>		
<u>Condition de calcul du ratio:</u> L'exercice doit être de 12 mois (b)	12 mois	12 mois
Le poste "Approvisionnements et marchandises, services et biens divers" doit être complété	(Mention obligatoire)	60/61 > 0
<b>Numérateur</b> Dettes commerciales	+ 44	+ 44
<b>Dénominateur</b> Achats d'approvisionnements et de marchandises	+ 600/8	
Approvisionnements et marchandises, services et biens divers		+ 60/61
Services et biens divers	+ 61	
Taxes sur la valeur ajoutée portée en compte à l'entreprise (déductibles)	+ 9145	n.d.
Ratio = N/D* 365 jours		
<b>19. SOLVABILITE</b>		
<u>Condition de calcul du ratio:</u> Aucune	-	-
<b>Numérateur</b> Capitaux propres	+ 10/15	+ 10/15
<b>Dénominateur</b> Total du passif	+ 10/49	+ 10/49
<b>Ratio</b> = N/D * 100		

	Codes attribués dans le modèle	
	complet	abrégé et micro
<b>D. INVESTISSEMENTS</b>		
<b>20. IMPORTANCE RELATIVE DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR RAPPORT A LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<u>Condition de calcul du ratio:</u> Le dénominateur doit être positif <sup>32</sup>	$(70 + 71 + 72 + 74 - 740 - 60 - 61) > 0$	$(9900 - 76A) > 0$
<b>Numérateur</b> Immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice (y compris la production immobilisée) Plus-values sur immobilisations corporelles, acquises de tiers Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles, acquis de tiers	+ 8169 <sup>33</sup>  + 8229 <sup>34</sup> - 8299 <sup>35</sup>	+ 8169  + 8229 - 8299
<b>Dénominateur</b> Identique au numérateur du ratio 3		
<b>Ratio</b> = N/D * 100		
<b>21. TAUX DE RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
<u>Condition de calcul du ratio:</u> L'exercice doit être de 12 mois (a)	12 mois	12 mois
<b>Numérateur</b> Identique à celui du ratio 20.		
<b>Dénominateur</b> Valeur d'acquisition des immobilisations corporelles au terme de l'exercice précédent Plus-values sur immobilisations corporelles au terme de l'exercice précédent Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles au terme de l'exercice précédent	+ 8199P <sup>36</sup>  + 8259P <sup>37</sup> - 8329P <sup>38</sup>	+ 8199P  + 8259P - 8329P
<b>Ratio</b> = N/D* 100		

(a) A partir de l'exercice comptable 2011, cette condition est exclusivement valable pour le calcul de la valeur globalisée du ratio. Pour le calcul des mesures de dispersion, si l'exercice ne compte pas 12 mois, le numérateur du ratio est divisé par le nombre de mois de l'exercice multiplié par 12.

(b) A partir de l'exercice comptable 2011, cette condition est exclusivement valable pour le calcul de la valeur globalisée du ratio. Pour le calcul des mesures de dispersion, si l'exercice ne compte pas 12 mois, le dénominateur du ratio est divisé par le nombre de mois de l'exercice multiplié par 12.

<sup>32</sup> Condition valable pour le calcul des mesures de dispersion mais pas pour le ratio calculé au départ des montants globalisés.

<sup>33</sup> 8169 = 8161 à 8166.

<sup>34</sup> 8229 = 8221 à 8226.

<sup>35</sup> 8299 = 8291 à 8296.

<sup>36</sup> 8199P = 8191P à 8196P.

<sup>37</sup> 8259P = 8251P à 8256P.

<sup>38</sup> 8329P = 8321P à 8326P.